Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260423-D2026039-DE

République française

LE BONO
Golfe du Morbihan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 20 avril 2026

Le 20 avril 2026 à 19H00, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du jeudi 16 avril 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, Mme Magali LE VIQUEL, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, M. Cédric CHEVRIER, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, Mme Marie GAUTRET, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
M. Marc TARDY donne pouvoir à M. Mickaël LE MOUROUX,
M. Philippe POUILLY donne pouvoir à M. Thierry KERSUZAN,
Monsieur Damien JUNGE donne pouvoir à Mme Magali LE VIQUEL,
Mme Jessie DAVID donne pouvoir à Mme Angélique CADORET.

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 19 / **procurations :** 4

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PIQUEMAL

DELIBERATION N°2026/39

CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CITOYEN « ANCIENNE ECOLE »

Rapporteur : M. François VAILLANT

Le Comité citoyen « Ancienne Ecole » travaillera en lien avec les commissions directement concernées par cette réhabilitation.

Il aura pour objet de participer :
- Au recensement des besoins des usagers de la commune (citoyens, professionnels et associatifs).
- A l'analyse des besoins recensés.
- A l'organisation et à l'animation des réunions publiques.
- Au choix du projet d'aménagement retenu.
- Au suivi du projet sur toute sa durée de vie.

Le comité est composé comme prévu par l'article 31 du règlement intérieur nouvellement adopté de :
- 3 élus dont 1 de la minorité,
- 2 personnes « ressources » maximum qui seront désignées par le maire et/ou l'adjoint/conseiller délégué en charge de la thématique parmi les candidatures citoyennes reçues,
- 7 citoyens tirés au sort de manière paritaire et intergénérationnelle.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260423-D2026039-DE

Comme pour les Comités installés dans ce Conseil, un appel à candidature sera ouvert **jusqu'au 18 mai** et sera diffusé à l'ensemble des bonovistes via le site internet, Facebook, l'application Mon village, le panneau lumineux et par affichage papier sur les panneaux d'expression libre de la commune.
A l'issue de cette période de candidature, le tirage au sort aura lieu lors du conseil municipal suivant selon les modalités prévues à l'article 31 du règlement intérieur.

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée pour désigner les 3 élus qui vont siéger dans ce comité.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité

Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.
Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;
Vu l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales permettant au Conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations ;
Vu la délibération n°2026-35 portant adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;

- **de décider** la création du comité citoyen « Ancienne Ecole » ;

- **de fixer** à 12 membres la composition du comité citoyen « Ancienne Ecole » ;
  - 3 « élus » selon la représentation proportionnelle
  - 2 personnes « ressources » maximum qui seront désignées par le maire et/ou l'adjoint/conseiller délégué en charge de la thématique parmi les candidatures citoyennes reçues,
  - 7 citoyens tirés au sort de manière paritaire et intergénérationnelle.
- **de ne pas procéder** au scrutin secret pour ces désignations ;

- **de désigner** les 3 membres élus de ce comité :
  - Liste « Le Bono citoyen et audacieux » : 2 sièges : Mme Isabelle PIQUEMAL et M. François VAILLANT
  - Liste « Nouvel Elan pour le Bono » : 1 siège : M. Frédéric LE GOUESBE

- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 22 avril 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

MAIRIE DE LE BONO
56400 (Morbihan)

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.